



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2018

n° 03-2018

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MERCREDI 14 FEVRIER 2018 à 9 heures 15 à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de réunion, club house de la Gourmette) sur convocation du 6 février 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### ETAIENT PRÉSENTS :

##### MEMBRES avec voix délibérative

##### Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

M. Jean-Manuel COUSIN

Mme Florence MAZIER

M. André DENOT

M. Jean-Claude BRAUD

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

M. Loïc RENIMEL

M. François BRIERE

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère régionale

Conseiller régional

Conseillère régionale

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

Maire de Saint-Lô

Conseillère municipale de Saint-Lô

##### Suppléant

M. Mickaël GRANDIN

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

#### ETAIENT EXCUSES :

##### Titulaire

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo

Vu le code général des collectivités territoriales ;

## LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

Après avoir examiné le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le compte de gestion 2017, établi par Mme le Payeur Départemental, qui fait apparaître les résultats suivants :

**- en section d'INVESTISSEMENT :**

SECTION D'INVESTISSEMENT	en €
RECETTES	1 210 043.80 €
DEPENSES	1 181 814.33 €
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>28 229.47 €</b>
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	205 784.17 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>234 013.64 €</b>
Reste à réaliser en dépenses d'investissement	220 790.47 €

**-- en section de FONCTIONNEMENT :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	en €
RECETTES	2 073 710.34 €
DEPENSES	2 119 606.56 €
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>- 45 896.22 €</b>
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	352 342.31 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>306 446.09 €</b>

- Vote le compte administratif 2017, établi par le SMPH, arrêté au 31 janvier 2018, qui fait apparaître les mêmes résultats, soit :

- ➔ en INVESTISSEMENT : un excédent de 234 013.64 €
- ➔ en FONCTIONNEMENT : un excédent de 306 446.09 €



Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

  
André DENOT